

Un label bas carbone pour accompagner les démarches

Le label bas carbone a été créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire pour accompagner l'atteinte des objectifs climatiques de la France. Le principe est simple: Le ministère valide des méthodes d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre pour différents secteurs d'activité. En agriculture il existe à ce stade une seule méthode pour les

élevages bovins: la méthode carbon'agri. Le secteur peut alors lancer à la suite des projets de réductions des émissions de gaz à effet de serre sur cinq ans. Un projet en porc pourrait être piloté par une structure relais qui accompagnerait un groupe d'éleveurs. Le projet démarre par un bilan carbone de chacun des élevages, qui sera la base pour calculer les réductions

d'émissions imputables aux changements de pratique mis en place. Les réductions d'émission sont certifiées par un auditeur externe et peuvent être vendues de gré à gré à des acheteurs qui payent ainsi des tonnes de carbone évitées. Le dispositif est gagnant-gagnant car les éleveurs sont rémunérés pour leurs efforts et l'environnement est amélioré. 🌱